



## **Modalités/Définitions de la ClinCard MasterCard<sup>MD</sup> prépayée**

Cet Accord du titulaire de carte (« Accord ») décrit les modalités dans lesquelles la ClinCard MasterCard prépayée vous a été émise par La Banque Bancorp, Wilmington, Delaware (« La Banque Bancorp » ou « Émetteur »). L'Émetteur est une institution membre assurée par la FDIC. Le mot « Carte » fait référence à la carte ClinCard MasterCard prépayée qui vous est émise par The Bancorp Bank. En acceptant et en utilisant la carte, vous acceptez d'être lié par les modalités contenues dans le présent Accord. « Compte de carte » désigne les dossiers que nous entretenons pour tenir compte de la valeur des créances liées à la carte. « Vous » et « votre » signifie la personne ou les personnes qui ont reçu la Carte et qui sont autorisées à l'utiliser comme convenu dans l'Accord. « Nous » et « notre » font référence à l'Émetteur, nos successeurs, affiliés ou cessionnaires. Vous reconnaissez et acceptez que la valeur disponible dans le compte de la carte se limite aux fonds que vous avez chargés sur la Carte ou ceux qui ont été chargés sur la Carte en votre nom. Vous acceptez de signer le verso de la Carte dès sa réception. La date d'expiration de la Carte est indiquée sur le devant de votre Carte. La Carte est une carte prépayée. La Carte n'est pas liée en aucun cas à d'autres comptes. La Carte n'est pas une carte de crédit. La Carte n'est pas pour la revente. Vous ne recevrez pas d'intérêts sur le solde de votre Compte de carte. La Carte demeure la propriété de l'Émetteur et doit être rendue sur simple demande. La Carte est non transférable et peut être annulée, reprise ou retirée en tout temps sans avis au préalable sous réserve des lois applicables. La Carte n'est pas conçue pour un usage commercial, et nous pouvons fermer votre compte de carte si nous estimons qu'elle est utilisée à des fins commerciales. Nous pouvons refuser de traiter les transactions qui, selon nous, peuvent enfreindre les conditions de cet Accord. Nos jours ouvrables sont du lundi au vendredi, sauf s'il s'agit d'un jour férié, même si nous sommes ouverts. Toutes les références aux « jours » qui se trouvent dans le présent Accord désignent des jours civils, à moins d'indication contraire. Notez votre numéro de Carte et le numéro de téléphone du service à la clientèle fournis dans le présent Accord sur une feuille de papier séparée au cas où votre Carte est perdue, volée ou détruite. Veuillez conserver la feuille dans un endroit sûr. Veuillez lire le présent Accord attentivement et le conserver afin de pouvoir le consulter à l'avenir.

**Activation de votre carte** – Votre carte sera activée lorsque vous aurez terminé votre premier chargement. Vous pourrez commencer à utiliser la Carte dès sa réception.

**Numéro d'identification personnel** – Vous ne recevrez pas un numéro d'identification personnel (« NIP ») avec votre Compte de carte. Cependant, vous pourrez sélectionner un NIP lorsque vous aurez enregistré votre Carte à l'aide de vos renseignements personnels. Vous ne devez pas noter ou conserver votre NIP avec votre Carte. Ne divulguez jamais votre NIP à quiconque. Lorsque vous entrez votre NIP, assurez-vous que celui-ci ne peut pas être observé par les autres personnes et n'entrez pas votre NIP dans un guichet qui semble être modifié ou suspect. Si vous croyez qu'une personne a



accédé sans autorisation à votre NIP, avertissez-nous immédiatement en suivant les procédures indiquées au paragraphe intitulé « Your Liability for Unauthorized Transfers » (Votre responsabilité relative aux transferts non autorisés).

**Utilisateurs autorisés de la carte** – Vous êtes responsable de toutes les transactions autorisées et des frais encourus sur votre Carte. Si vous permettez à une autre personne d'utiliser votre Carte ou le numéro de la Carte, nous supposerons que vous avez autorisé son utilisation et vous serez responsable de toutes les transactions et les frais encourus par ces personnes. Vous êtes entièrement responsable de l'utilisation de chaque Carte selon les modalités de cet Accord.

**Titulaire de carte secondaire** – Vous ne pouvez pas demander une Carte supplémentaire pour une autre personne.

**Vos représentations et garanties** – En activant la Carte ou en conservant, utilisant ou autorisant l'utilisation de la Carte, vous nous déclarez et garantissez que : (i) vous êtes âgé d'au moins 18 ans (ou plus si vous résidez dans un État où l'âge de majorité est fixé à plus de 18 ans); (ii) vous êtes un citoyen des États-Unis ou un étranger qui réside légalement aux États-Unis ou dans le District de Columbia; (iii) vous nous avez fourni une adresse civique vérifiable aux États-Unis (et non une boîte postale); (iv) les renseignements personnels associés à la Carte que vous nous fournissez sont véridiques, exacts et complets; (v) vous avez reçu un exemplaire du présent Accord et acceptez d'être lié et de vous conformer aux présentes conditions; et (vi) vous acceptez la Carte.

**Accès à de l'argent comptant** – Avec votre code NIP, vous pouvez utiliser votre carte pour obtenir de l'argent comptant à partir de n'importe quel guichet automatique (« GAB ») ou tout appareil de point de vente (« PDV »), comme autorisé par un commerçant. Toutes les transactions au GAB sont traitées comme des retraits d'argent (en espèce). Vous pouvez utiliser votre Carte à un GAB. Le montant maximal cumulatif qui peut être retiré à un guichet automatique est de 500 \$ par jour. Le montant maximal cumulatif qui peut être retiré auprès d'une banque participante (retrait de fonds au comptoir) par jour est le solde de votre Carte. Tous les fonds retirés d'un dispositif PDV seront soumis à la somme maximale qui peut être dépensée sur votre Carte par jour.

**Chargement de votre carte** – Vous ne pouvez pas charger des fonds supplémentaires sur votre Carte, qui s'appelle le « chargement de valeurs ». Seul le commanditaire du programme peut charger des fonds supplémentaires sur votre Carte. Le montant minimum du chargement de valeurs initial est de 1 \$. Le montant maximum du chargement de valeurs initial est de 10 000 \$. Le montant minimal du rechargement de chaque valeur est de 1 \$. Le montant maximal de chaque rechargement de valeur est de 10 000 \$. Vous aurez accès aux fonds le jour même suivant le chargement de fonds par votre commanditaire de programme.

**Utilisation de votre Carte et de ses caractéristiques** – Le montant maximal pouvant être dépensé par jour sur votre Carte est 5 000 \$. La valeur minimale de votre Carte est à contrainte de 10 000 \$. Vous pouvez utiliser votre Carte pour acheter ou louer des biens ou services à chaque endroit où la carte de débit MasterCard ou les cartes STAR ou NYCE sont acceptées, si vous ne dépassez pas la valeur disponible sur votre Compte de carte. Certains marchands n'acceptent pas que les titulaires de carte séparent leurs transactions en payant une partie des biens ou services avec leur Carte et le reste du solde avec une autre forme de paiement légale. Si vous souhaitez séparer une transaction et que cette tâche est permise



par le marchand, vous devez demander au marchand de facturer uniquement le montant exact des fonds disponibles sur la Carte. Vous devez ensuite payer la différence en utilisant un autre mode de paiement. Certains marchands peuvent exiger le paiement du solde restant en espèces. Si vous n'informez pas le marchand que vous souhaitez séparer la transaction avant de glisser la Carte, il est très probable qu'elle soit refusée.

**Si vous utilisez votre Carte à un distributeur de carburant automatisé (« payer à la pompe »), le marchand peut préautoriser le montant de la transaction jusqu'à 100 \$ ou plus. Si votre Carte est refusée même si vous avez assez de fonds disponibles, vous devez payer à la caisse à l'intérieur auprès du caissier. Si vous utilisez votre Carte auprès d'un restaurant, d'un hôtel, pour une location de voiture, ou pour des achats de ce genre, le marchand peut préautoriser la transaction pour le montant de l'achat et jusqu'à 20 % ou plus en surplus afin de s'assurer qu'il y a assez de fonds disponibles pour couvrir les pourboires ou autres frais fortuits encourus. Tout montant préautorisé entraînera une « retenue » sur vos fonds disponibles jusqu'à ce que le marchand nous envoie le montant du paiement final de votre achat. Une fois le montant de paiement final reçu, la retenue du montant préautorisé sera retirée. Cela peut prendre jusqu'à sept (7) jours pour annuler la retenue. Pendant la période de rétention, vous n'aurez pas accès au montant préautorisé.**

Si vous utilisez votre numéro de Carte sans présenter votre Carte (tel que pour des achats effectués par correspondance, par téléphone ou par Internet), l'effet juridique sera le même que si vous utilisiez la Carte elle-même. Pour des raisons de sécurité, nous pouvons limiter le montant des transactions ou le nombre de transactions que vous effectuez sur votre Carte. Votre Carte ne peut être échangée pour de l'argent comptant. Vous ne pouvez utiliser votre Carte pour le jeu en ligne ou pour d'autres transactions illégales.

Chaque fois que vous utilisez votre Carte, vous nous autorisez à réduire le solde disponible sur votre Compte de carte par le montant de la transaction en plus de tous les frais applicables. Vous ne pouvez dépasser le montant disponible sur votre Carte en effectuant une transaction individuelle ou une série de transactions. Néanmoins, si la transaction dépasse le solde des fonds disponibles sur votre Carte, vous continuerez à être responsable du montant complet de la transaction en plus de tous les frais applicables.

Vous n'avez pas le droit de stopper le paiement de tout achat ou transaction effectuée en utilisant votre Carte. Vous ne pouvez pas effectuer des paiements préautorisés réguliers du compte de votre Carte. Si vous autorisez une transaction et n'effectuez plus l'achat de cet article comme prévu, l'autorisation peut entraîner un blocage des fonds correspondant à ce montant pendant un maximum de trente (30) jours. Toutes les transactions reliées à une location de voiture peuvent faire l'objet d'un blocage des fonds correspondant à ce montant pendant un maximum de soixante (60) jours.

**Retours et remboursements** – Si vous avez droit à un remboursement soit pour de la marchandise ou pour un service obtenu avec votre Carte, vous acceptez les crédits appliqués à votre Carte pour ces remboursements et acceptez la politique de remboursement de ce marchand. L'Émetteur ou le commanditaire du programme n'est pas responsable de la livraison, de la qualité, de la sécurité, de la légalité, ni d'aucun autre aspect des biens et services que vous achetez à



d'autres entités avec une Carte. Tous ces conflits doivent être abordés et gérés directement avec le marchand qui a fourni ces biens ou services.

**Remplacement de votre Carte** – Si vous devez remplacer votre Carte pour quelque raison que ce soit, communiquez avec nous au 1 866 952-3795 pour demander une Carte de remplacement. Vous devrez fournir des renseignements personnels qui peuvent inclure votre numéro de Carte, vos nom et prénom, l'historique de vos transactions, des copies de l'identification acceptée, etc. Des frais sont exigibles pour remplacer votre Carte.

**Transactions faites en devises étrangères** – Si vous obtenez vos fonds ou faites un achat dans une devise autre que la devise dans laquelle votre carte a été émise, le montant déduit de vos fonds sera converti par MasterCard International Incorporated en un montant dans la devise de votre Carte. Le taux de change entre la devise de la transaction et la devise de facturation utilisé pour le traitement des transactions internationales est un taux sélectionné par MasterCard International Incorporated de la gamme des prix sur les marchés monétaires de gros pour la centrale de traitement applicable à la date, qui peut varier du taux que MasterCard International Incorporated reçoit lui-même, ou le taux en vigueur imposé par le gouvernement pour la centrale de traitement applicable à cette date. Si vous obtenez vos fonds ou faites un achat dans une devise autre que la devise dans laquelle votre Carte a été émise, l'émetteur peut imposer des frais de conversion de devises de 3 % du montant de la transaction et conservera ce montant à titre de compensation pour ses services. Les transactions effectuées en dehors des 50 états des États-Unis et du District de Columbia sont également soumises à cette taxe de conversion, même si elles sont effectuées en dollars américains.

**Reçus** – Vous devez toujours recevoir un reçu après avoir effectué une transaction en utilisant votre Carte. Vous acceptez de garder vos reçus afin de vérifier vos transactions.

**Relevés périodiques et solde de votre Compte de carte** – Vous êtes responsable de garder une trace de votre solde disponible sur votre Compte de carte. Règle générale, les marchands ne peuvent pas connaître votre solde disponible. Il est important de connaître votre solde disponible avant d'effectuer une transaction. Vous pouvez accéder à votre solde disponible en accédant à votre Compte de carte en ligne ou en appelant le 1 866 952-3795. Les relevés de compte électroniques seront disponibles gratuitement à l'adresse [www.myclincard.com](http://www.myclincard.com) pour chaque mois où il y a une transaction. Vous ne recevrez pas automatiquement un relevé sur papier. Vous pouvez demander qu'on vous envoie un relevé sur papier en communiquant avec nous chaque fois au 215-690-5363 ou en envoyant un courriel à l'adresse [support@greenphire.com](mailto:support@greenphire.com). Toutefois, des frais sont applicables pour ce service.

**Barème de frais** – **Tous les frais seront retirés de votre Compte de carte et évalués tant qu'il y a un solde disponible sur votre Compte de carte, sauf là où la loi l'interdit. Chaque fois que le solde de votre Compte de carte est inférieur au montant des frais en cours d'évaluation, le solde de votre Compte de carte sera appliqué au montant des frais, ce qui fait que le solde de votre Compte de carte sera nul.**



Frais de retrait au GAB (national) : FRS SVC RETRAIT	3 \$ (par transaction)
Frais de retrait au GAB (international) : FRS SVC RETRAIT	4 \$ (par transaction)
Service à la clientèle (agent humain) : Frais pour parler avec un représentant en direct CS	0,00 \$ par demande par SRV
Frais d'entretien mensuels : FRS SVC PAR MOIS	4,50 \$ (ces frais sont annulés pendant les 3 mois suivant l'une des situations suivantes : Opérations GAB, transactions de PDV avec NIP, transactions de PDV avec signature ou charges de valeur sur le compte de carte.)
Frais pour relevé de compte sur papier : FRS RELEVÉ	2 \$ (par relevé)
Frais de remplacement de Carte : FRS SVC REMPL CARTE	7 \$ (par Carte lorsque la carte est réémise ou remplacée pour toute raison)
Frais de liquidation du compte de la carte : FRS SVC RETIRER FONDS	10 \$ (imputés si un chèque est émis pour les fonds sur le Compte de carte)
Frais de conversion des devises étrangères : (FRS SVC TRAN INTRNTL)	3 % du montant de la transaction

Si vous utilisez un GAB dont nous ne sommes pas propriétaires pour n'importe quelle transaction, y compris une demande de solde, vous risquez de vous voir imposer des frais à payer par l'opérateur du GAB, même si vous ne faites pas de retrait. Ces frais de GAB sont facturés par une tierce partie. Le montant est fixé par l'opérateur individuel du GAB uniquement, et non fixé par nous. Ces frais de GAB seront débités de votre Carte.

**Confidentialité** – Nous pouvons divulguer des renseignements à un tiers à propos de votre Carte ou des transactions que vous effectuez :

(1) lorsque cela est nécessaire pour effectuer des transactions; (2) afin de vérifier l'existence et la condition de votre Carte à un tiers, tel qu'un marchand; (3) afin de se conformer aux exigences d'agences gouvernementales, d'injonctions ou d'autres conditions de rapports légaux ou administratifs; (4) si vous nous donnez votre permission écrite; (5) à nos employés, vérificateurs, affiliés, fournisseurs de service, ou avocats au besoin; ou (6) si cela est nécessaire pour respecter nos obligations dans le cadre du présent Accord.

**Notre responsabilité pour manquement à la réalisation des transactions** – Si nous ne pouvons pas effectuer une transaction correctement sur votre Carte à temps ou pour un montant approprié conformément au présent Accord, nous serons responsables de vos pertes et dommages et intérêts. Cependant, il existe des exceptions. Nous ne serons pas responsables :

(1) si, sans faute de notre part, vous n'avez pas assez de fonds disponibles sur votre Carte pour effectuer la transaction; (2) si un marchand refuse votre Carte; (3) si un GAB où vous tentez de retirer de l'argent n'a pas assez d'argent comptant; (4) si un terminal électronique où vous faites une transaction ne fonctionne pas correctement et vous étiez informé du problème lorsque vous avez commencé la transaction; (5) si l'accès à votre Carte a été bloqué après que vous ayez signalé que votre



Carte a été perdue ou volée; **(6)** s'il y a un blocage sur votre compte ou si vos fonds font l'objet de procédures légales ou administratives ou d'autres servitudes empêchant leur utilisation; **(7)** si nous avons des raisons de croire que la transaction demandée n'est pas autorisée; **(8)** si des circonstances hors de notre contrôle (tels que le feu, une inondation ou une panne d'ordinateur ou de communication) empêchent la réalisation de l'opération, malgré les précautions raisonnables que nous avons prises; ou **(9)** toutes autres exceptions mentionnées dans notre Accord avec vous.

**Votre responsabilité pour des transferts non autorisés** – Veuillez nous contacter immédiatement si vous croyez que votre Carte a été perdue ou volée. Nous contacter par téléphone est la meilleure façon de minimiser vos pertes potentielles. Si vous croyez que votre Carte a été perdue ou volée, ou que quelqu'un a transféré ou risque de transférer de l'argent de votre compte sans votre permission, veuillez nous téléphoner au 1 866 952-3795. *D'après les règlements de MasterCard, votre responsabilité relative aux transactions MasterCard non autorisées de votre Compte de carte est de 0 \$ si vous nous en avisez dans un délai de deux (2) jours ouvrables et que vous prenez les mesures nécessaires afin de protéger votre Carte contre la perte, le vol ou un usage non autorisé. Cette limite de responsabilité ne s'applique pas si le NIP est utilisé en tant que méthode de vérification d'une transaction disputée ou si vous avez signalé deux (2) ou plus occurrences d'une utilisation non autorisée de votre carte durant les douze (12) mois précédents.* Si vous nous avertissez dans moins de deux (2) jours ouvrables, votre perte maximale sera de 50 \$ si quelqu'un a utilisé votre Carte sans permission. Si vous ne nous avertissez pas dans un délai de deux (2) jours ouvrables après que votre Carte a été perdue ou volée et que nous pouvons prouver que nous aurions pu empêcher quelqu'un de continuer à utiliser votre Carte sans votre permission si vous nous aviez avertis rapidement, vous pouvez perdre un montant allant jusqu'à 500 \$.

De plus, si vous découvrez des transactions que vous n'avez pas effectuées et/ou que vos relevés indiquent de telles transactions, veuillez nous en avertir immédiatement en suivant les procédures énoncées dans le paragraphe intitulé « Information sur vos droits de contester des erreurs ». Si vous ne nous avertissez pas par écrit dans les soixante (60) jours suivant la découverte de cette transaction et/ou que le relevé vous a été envoyé, il est possible que vous ne soyez pas remboursé pour la valeur perdue si nous pouvons prouver que vous auriez pu arrêter l'utilisation de votre Carte si vous nous aviez avertis plus tôt. Si votre Carte a été perdue ou volée, nous fermerons votre Compte de carte afin de réduire les pertes.

**Autres conditions** – Votre Carte et vos obligations conformément au présent Accord peuvent ne pas être attribuées. Nous pouvons transférer nos droits aux termes du présent Accord. L'utilisation de votre Carte tombe sous le coup de toutes les règles et réglementations de tout centre d'échange ou autre association impliquée dans les transactions. Nous n'abandonnons pas nos droits en retardant ou en manquant d'y avoir recours en tout temps. S'il est déterminé qu'une clause du présent Accord est non valide ou non exécutoire aux termes d'une règle, loi ou un règlement d'une agence gouvernementale, locale, provinciale ou fédérale, la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition du présent Accord ne sera pas affectée. Cet Accord sera régi par les lois de l'État du Delaware, sauf jusqu'au degré où les lois fédérales règnent.

**Modifications et résiliation** – Nous pouvons modifier ou changer les modalités du présent Accord à n'importe quel moment. Vous serez avisés de tous changements dans la méthode établie par les lois applicables avant la date d'entrée en vigueur



pour ce changement. Cependant, si ce changement est effectué pour des raisons de sécurité, nous pouvons l'effectuer sans préavis. Nous pouvons résilier ou bloquer provisoirement votre Carte ou le présent Accord n'importe quand. Vous pouvez résilier le présent Accord en nous retournant votre Carte. La résiliation du présent Accord n'affectera pas nos droits et vos obligations avant sa date de résiliation.

Dans le cas où votre Compte de carte est annulé, fermé ou résilié pour une raison quelconque, vous pouvez demander un remboursement par chèque, qui vous sera envoyé à l'adresse postale inscrite à nos dossiers. Des frais sont applicables pour ce service. Veuillez consulter le tableau des frais ci-dessus. L'Émetteur se réserve le droit de refuser de rembourser tout solde inutilisé inférieur à 1 \$.

**Information sur vos droits de contester des erreurs** – En cas d'erreurs ou de questions au sujet de votre Compte de carte, téléphonez-nous au 1 866 952-3795, envoyez un courrier postal à Cardholder Services, à l'attention de : Prepaid Debit Disputes, PO Box 7237, Sioux Falls, SD 57117-7237, ou envoyez-nous un courriel à l'adresse [Email-Debit.Resolution@fisglobal.com](mailto:Email-Debit.Resolution@fisglobal.com) le plus tôt possible si vous croyez qu'une erreur s'est produite, liée à votre Compte de carte. Vous devez signaler une erreur dans les soixante (60) jours suivant la date de l'accès électronique à votre Compte de carte, si l'erreur est indiquée dans votre historique électronique, ou la date à laquelle nous avons envoyé le PREMIER historique écrit où l'erreur s'est glissée. Vous pouvez demander un historique écrit de vos transactions en tout temps, en nous appelant au 1 215-690-5363, ou en nous écrivant à Cardholder Services, P.O. 60473, King of Prussia, PA 19406.

Vous devrez mentionner les éléments suivants :

**(1)** votre nom et numéro de Compte de carte **(2)** la raison pour laquelle vous croyez qu'il y a une erreur, et le montant total de l'erreur en dollars **(3)** la date approximative où l'erreur s'est produite.

Si vous nous fournissez ces renseignements verbalement, nous pouvons exiger que vous nous fassiez parvenir votre plainte ou question par écrit dans les soixante (60) jours civils suivant la date de la transaction erronée.

Lorsque nous aurons reçu votre avis de contestation par écrit, nous déterminerons si une erreur s'est produite ou non dans les soixante (60) jours civils suivant réception de votre plainte et nous corrigerons toute erreur dans les plus brefs délais. Si nous avons besoin de plus de temps, il nous faudra éventuellement jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours pour examiner votre plainte ou question. Si nous décidons de suivre cette procédure, nous vous aviserons verbalement ou par écrit. Si nous vous demandons de nous envoyer votre plainte ou question par écrit et que nous ne la recevons pas dans les soixante (60) jours civils suivant la date de la transaction erronée, il est possible que nous ne créditons pas votre Carte.

Pour des erreurs impliquant des nouvelles cartes, transactions au PDV ou transactions qui ont lieu à l'étranger, il nous faudra éventuellement jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours pour examiner votre plainte ou question. Si nous déterminons qu'une erreur s'est produite, nous créditerons la transaction erronée après avoir terminé l'enquête.



Nous vous communiquerons les résultats dans les trois (3) jours ouvrables après avoir réalisé l'enquête. Si nous décidons qu'une erreur ne s'est pas produite, nous ferons parvenir une explication par écrit. Vous pouvez obtenir des copies des documents utilisés pour l'enquête en nous téléphonant ou en nous écrivant au numéro de téléphone ou à l'adresse mentionnés au début de cette section.

**Contrôles de langue anglaise** – Toute traduction du présent Accord est fournie pour vous aider. Les significations des modalités, des conditions et des représentations par les présentes sont soumises aux définitions et aux interprétations en langue anglaise. Toute traduction fournie peut ne pas refléter avec exactitude les informations fournies dans la version originale anglaise.

**Service à la clientèle** – Pour le service à la clientèle ou pour obtenir de l'information supplémentaire concernant votre Carte, veuillez communiquer avec nous au :

ClinCard Prepaid MasterCard, P.O. Box 60473, King of Prussia PA 19406

Les agents du service à la clientèle répondent à vos appels 24 heures sur 24, au 1 866 952-3795

**Écoute et enregistrement téléphoniques** – Nous écoutons ou enregistrons parfois les appels téléphoniques entre vous et nous pour nous assurer de la qualité du service à la clientèle ou parce que cela est exigé par la législation en vigueur.

**Aucune garantie sur les biens et services en cours** – Nous ne sommes pas responsables de la qualité, de la sécurité, de la légalité, ni d'aucun autre aspect des biens ou services que vous achetez avec votre Carte

**Arbitrage** – Toute réclamation, tout différend ou toute controverse (« Réclamation ») liés ou pertinents au : i) présent Accord; ii) votre Carte; iii) les Cartes de tout titulaire de carte désigné par vous; iv) votre achat de la Carte; v) votre utilisation de la Carte; vi) le montant correspondant aux fonds disponibles sur le Compte de carte; vii) les annonces, promotions ou relevés oraux ou écrits associés aux Cartes, ainsi que les biens ou les services achetés avec la Carte; viii) les avantages et services associés aux Cartes; ou ix) les transactions effectuées avec la Carte, peu importe la manière dont elles sont décrites, plaidées ou stylisées, seront résolues **UNIQUEMENT et DÉFINITIVEMENT par arbitrage exécutoire effectué par l'American Arbitration Association (« AAA ») conformément aux règlements qui y sont associés sur l'arbitrage auprès des consommateurs.** Le présent accord d'arbitrage est conclu conformément à une transaction visant le commerce entre États et sera régi par la Federal Arbitration Act (9 U.S.C. Sections 1-16).

**Nous encourrons les droits du dépôt initial pour commencer la procédure d'arbitrage, et toute audience d'arbitrage à laquelle vous assisterez devra se dérouler dans le district judiciaire fédéral de votre lieu de résidence.**

**L'ARBITRAGE DE VOTRE RÉCLAMATION EST OBLIGATOIRE. AUCUNE DES PARTIES N'AURA LE DROIT DE PLAIDER CETTE CAUSE EN COUR. EN MATIÈRE D'ARBITRAGE, AUCUNE PARTIE N'A LE DROIT DE PARTICIPER À**





**UN PROCÈS AVEC JURY NI DE PARTICIPER À UN PROCESSUS D'INTERROGATOIRE PRÉALABLE, SAUF SI LE CODE DE PROCÉDURE DE L'AAA LE PRESCRIT.**

Pour obtenir une copie des procédures, pour faire une réclamation ou pour obtenir d'autres informations sur ces organismes, veuillez communiquer avec eux comme suit : AAA, 335 Madison Avenue, New York, NY 10017 ou à [www.adr.org](http://www.adr.org).

Toutes les décisions relatives à la portée, l'interprétation, l'applicabilité et la validité du présent Accord seront rendues exclusivement par l'arbitre, dont la sentence sera définitive et irrévocable. Le jugement rendu par l'arbitre peut alors être soumis à la compétence de tout tribunal ayant juridiction.

**AUCUN RECOURS COLLECTIF OU AUTRE ACTION COLLECTIVE, ACTION GÉNÉRALE PAR UN PROCUREUR PRIVÉ OU JONCTION OU REGROUPEMENT DE PLAINTES AVEC UNE PLAINTÉ D'UNE AUTRE PERSONNE OU D'UN GROUPE DE PLAIGNANTS, N'EST AUTORISÉ.**

Cette clause d'arbitrage restera en vigueur même en cas de i) résiliation du présent Accord; ii) faillite de toute partie; iii) transfert, vente ou transfert de votre Carte, ou de tout montant dû sur votre Carte, à toute personne ou entité; ou iv) expiration de la Carte. Si toute section de cette clause d'arbitrage est jugée invalide ou inexécutoire, les autres sections resteront en vigueur.

**SI VOUS NE CONSENTEZ PAS AUX CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD D'ARBITRAGE, N'ACTIVEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LA CARTE. GARDEZ VOTRE REÇU ET APPELEZ-NOUS AU 1 866-952-3795 POUR ANNULER VOTRE CARTE ET POUR DEMANDER UN REMBOURSEMENT.**

Le présent Accord destiné au titulaire de carte entre en vigueur en mai 2015